

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 15 FEVRIER 2011**

Conseillers municipaux absents et excusés : Mme Bénédicte HABIB, qui a donné procuration au Maire ; M. Gilbert PONCET, procuration à M. Henri RIVIERE ; M. Jean-Philippe REPIQUET, procuration à Mme Marie-Agnès TOURNON ; M. Sébastien BOITON et M. Patrick GACHON (absents).

Secrétaire de séance : M. Gilles PONCHON.

Observation éventuelle sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal : Néant.

### **I. URBANISME ET CONSTRUCTION :**

Ont été examinés les dossiers suivants :

#### **\*Permis de Construire :**

-déposée par la S.A.R.L GROS pour échange du auvent situé sur les postes à essence, dimensions : 8.50 m x 7 m ; hauteur : 4.20 m sur 2 poteaux, couleurs : vert et blanc. Propriété AD 194, située hors périmètre du château. Zone UBa au P.O.S. Avis favorable est donné.

#### **-Demande de renseignements d'urbanisme :**

\*Adressée par Me CHASTEAU, de Bourgoin-Jallieu pour renseignements sur la propriété de M. et Mme DOS SANTOS OLIVEIRA Manuel, située rue de Barbenière. La maison est en zone U et la grange en zone NA au P.O.S, ces deux parcelles sont soumises au droit de préemption.

#### **\*Plan Local d'Urbanisme :**

La dernière réunion avait pour thème : les hameaux. Ce sujet a été évoqué également en réunion de maire et adjoints. Dans certains hameaux, il conviendra de garder quelques parcelles constructibles dans les secteurs où il y a de la demande.

Dans toutes les études de PLU, nous retrouvons les mêmes contraintes. Le conseil municipal doit exprimer ses souhaits, et faire des propositions.

Marie-Agnès TOURNON indique que sur le hameau de Mallein, il est dommage que les granges existantes ne soient pas aménagées par leurs propriétaires alors qu'il y aurait des possibilités dans ce secteur.

Aujourd'hui dans les hameaux de Virieu, il reste peu de terrains constructibles. Toutes les granges ont été répertoriées et à ce jour, dans le POS, nous ne pouvons pas les agrandir ou accoler un petit bâtiment.

Le POS, à l'époque, avait été cependant bien pensé, mais pour le PLU, il faudra être très attentif par rapport aux projets demandés.

Des sentiers piétonniers pourront être prévus à certains endroits, mais c'est un peu utopique ; des propriétaires ne voudront pas forcément donner le libre passage dans leurs terrains.

Concernant les liaisons douces : ce ne sont que des projets piétonniers.

Fin janvier, le compte-rendu des réunions du P.L.U a été présenté au conseil municipal ; il est intéressant de recueillir les avis de personnes hors commission.

**\*Nouvelles circulaires sur l'Urbanisme :** (J.O du 6.01.2011) : concernent la période transitoire dont disposent les communes pour mettre en conformité les S.C.O.T et les P.L.U avec la loi « Grenelle 2 ».

... « Les documents d'urbanisme en cours d'élaboration (tel le P.L.U) avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2013, dont le projet de schéma ou de plan aura été arrêté avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2012, pourront opter pour l'application des dispositions antérieures. Ils auront ensuite jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour intégrer les dispositions du Grenelle 2... »

La Taxe d'Aménagement, dès le 1<sup>er</sup> Mars 2012 : se substituera à la Taxe Locale d'Équipement, la Taxe Départementale du C.A.U.E ; et la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) qui sont notées actuellement sur chaque permis de construire.

## **II. VOIRIE :**

Henri RIVIERE indique à l'assemblée les travaux en cours ou à réaliser :

-L'élagage et l'abattage des arbres, chemin de la Bouillane, ont été effectués vendredi après-midi par l'entreprise Loïc CURTET de BLANDIN. Des frênes et le tilleul mort ont été abattus. Un érable qui penche dangereusement sur la route sera enlevé dès que la nacelle sera disponible.

Renseignements de la DDT : les arbres dans le talus sont la propriété communale ; les arbres au-dessus sont aux propriétaires riverains.

-Parking vers l'ancienne mairie : le revêtement sera effectué par l'équipe technique de la Cté de Communes.

-Bassins de décantation, vers le ruisseau de Vaugelas : un courrier a été adressé au service RTM, agrémenté de photos des 4 bassins, et demandant un rendez-vous sur place pour évaluer et autoriser les travaux de curage sur deux bassins au printemps. M.GROS vient sur place lundi 20 Février 2011 après midi.

-début mars : une tournée des chemins sera faite dans le cadre de la Cté de communes.

## **III. TRAVAUX BATIMENTS :**

Gilles BREDA fait part au conseil municipal de plusieurs devis reçus de la SARL BOURJAL :

- pour l'échange des 2 portes d'accès : au duplex, rue de Barbenière, montant H.T : 4 086.00 €, TTC : 4 886.86 €.

-pour l'échange de la porte vitrée (entrée de la Poste,) montant H.T : 3 122.00 € H.T, TTC : 3 733.91 €.

Un premier devis de 3 500.00 € H.T avait été réceptionné.

Accord est donné à la S.A.R.L BOURJAL pour changer cette porte, dont les gongs sont cassés.

Travaux en cours :

-Les travaux au duplex, rue de Barbenière ont bien avancés : le carrelage est posé. L'étage est composé de 2 chambres. Mickael MOLLIER et M. GAGNEUX de la Cté de communes font les peintures.

-Le local commercial (de 50 m2) est toujours disponible au rez-de-chaussée.

-Bail du studio au-dessus des bureaux de Poste : pour la C.U.M.A de la Vallée de la Bourbre. Ce local sera loué au 1<sup>er</sup> Mars 2011 : 150 € par mois.

Le conseil municipal délibère pour établir le bail pour ce local au 1<sup>er</sup> étage de la Poste, entre la commune et la C.U.M.A pour 3 ans.

**OBJET : BAIL ENTRE LA COMMUNE DE VIRIEU ET LA C.U.M.A DE LA VALLEE DE LA BOURBRE POUR UN STUDIO AU 68 RUE DU VALLON DE LAMARTINE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appartement, type studio, situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal de La Poste : 68 rue du Vallon de Lamartine, a été refait à neuf, et qu'il peut être loué à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2011.

Ce studio d'environ 20 m<sup>2</sup> est composé d'une pièce-bureau, et d'un coin sanitaires avec wc et lave-mains ;

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu en mairie la demande de l'association de la C.U.M.A de la Vallée de la Bourbre, représentée par son président : M. Philippe PONCET, domicilié 1661 rue du château à 38730 VIRIEU. Le loyer mensuel sera de 150 €.

Le Conseil Municipal, après étude et délibérations, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

\*DECIDE de louer ce studio à l'Association C.U.M.A de la Vallée de la Bourbre, représentée par M. Philippe PONCET, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2011, moyennant un loyer mensuel de 150 €

(cent cinquante euros), révisable chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année précédente (1<sup>er</sup> trimestre 2010 = 117.81 €).

\*DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer le bail à intervenir entre la commune de VIRIEU et la C.U.M.A de la Vallée de la Bourbre, représentée par M. Philippe PONCET, Président de l'Association.

=====

-Avancement des travaux aux vestiaires du foot : les doublages sont en cours. La maçonnerie est presque terminée.

-Travaux de réhabilitation mairie :

\*Salle des archives :

Les employés du service technique ont commencé en janvier, des travaux de masticage et peinture salle des archives au 1<sup>er</sup> étage de la mairie. La fenêtre a été changée hier. Des rayonnages métalliques seront placés.

Pour la subvention D.G.E : il convient de commencer les travaux avant juin 2011.

-Prévision de travaux : M. le Maire présente au conseil municipal le listing des différents travaux à prévoir d'ici la fin du mandat, et qu'il conviendra d'effectuer selon leur priorité.

\*à la mairie : notamment le changement des fenêtres,

\*au cimetière,

\*appartements rue de barbenière,

\*trottoirs rue de barbenière,

\* vestiaires,

\* aire de camping-car,

\* halle, rue du château,

\* ancienne mairie,

- \* point de vue,
- \* gendarmerie,
- \* La poste,
- \* terrain communal derrière la Poste,
- \* l'église et local vers l'église,
- \*point info,
- \*salle des fêtes,
- \*trésorerie
- \*travaux de voirie ; travaux d'éclairage public + éclairage + téléphone ; parking rue du château ; traversée de Virieu ;
- \*achat matériel ; signalétique ; aquarelle Jongkind ; Jachère ; boulodrome ; rond point ; parking jongkind.
- \*P.L.U
- \*appel à projet concernant le terrain communal derrière la Poste.

Sur le tableau représentant l'état de l'endettement communal, nous constatons que nous n'avons pas beaucoup de « marge de manœuvre ». Dans un contexte de baisse des recettes fiscales, nous envisageons une augmentation modérée des impôts.

#### **IV. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :**

##### \* Commission Culturelle :

Raoul TARTAIX : le prochain spectacle est samedi : « Moi, Anna Politkovskaïa » Lors de la soirée, des bracelets, du comité de soutien « libérez les otages » seront mis en vente La répétition publique de la Cie Traverse aura lieu le 25 Février 2011.

Pour la Jurasienne de répétition : local de la Cté de Communes proposé à Panissage.

Concernant le budget de la commission culturelle : beaucoup moins de dépenses en 2010, car deux spectacles ont été annulés.

##### \* SIVU des Ecoles Publiques :

M. Le Maire, Président du SIVU, fait part d'une réunion demain ou plusieurs sujets seront abordés, notamment la mise en place d'un audit pour une meilleure organisation et afin que les contrats de travail du personnel soient faits dans les normes.

L'ensemble du personnel a déjà été reçu par M. BOYER et le Maire, Président du SIVU.

Des réunions ont lieu tous les 15 jours entre élus.

Raoul TARTAIX établira un état des petits travaux à réaliser.

##### \* Commission Affaires Sportives, Animations :

###### Animations :

-Gilles PONCHON résume à l'assemblée la réunion de bilan du Téléthon qui a eu lieu le 31 Janvier 2011. Sans les bénévoles, rien n'aurait pu être fait au niveau local, tous ont leur importance. Il est constaté cependant un essoufflement et une démotivation. Le mauvais temps a certainement contribué à une baisse d'environ 33%.

Des lettres de remerciements seront envoyées aux généreux donateurs et partenaires.

L'assurance Téléthon a été évoquée, suite à un problème de vandalisme sur le véhicule d'un bénévole.

Par rapport aux années précédentes, il est à noter une baisse, le montant reversé à la coordination Nord-Isère est de 2 175.42 €. Cette baisse s'est ressentie également au niveau départemental ainsi que national.

Des idées nouvelles sont lancées pour le prochain Téléthon : les 2 et 3 décembre 2011 : à CHELIEU.

-l'Assemblée Générale de l'association Animations Rurales s'est tenue à VIRIEU le 4 Février 2011. René THUDEROZ, président a présenté le rapport moral des activités 2009 à 2010 et le rapport financier qui indique un solde de 1 081.19 €. Seule la commune de Virieu verse une subvention de 50 €. Peu de communes étaient présentes à cette réunion.

Projets et idées diverses : une proposition est faite d'organiser un comice tous les deux ans.

Un concours départemental d'élevage est prévu à St Marcellin les 21 et 22 août 2011.

Aucune commune à ce jour n'a demandé à organiser le comice agricole en 2011.

Il serait bon de maintenir une date fin août pour organiser une fête rurale, sous une autre forme.

Une assemblée générale extraordinaire aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> Avril à VIRIEU.

Les convocations seront envoyées ces jours et étendues aux élus.

-Réunion à la Cté de Communes : les 24-25 septembre 2011 seront fêtés les 110 ans de la loi 1901, (forum des associations à la halle des sports, étendus à d'autres lieux, vers l'ensemble sportif dans la commune). L'U.D.A.I sera présente. Sur 58 personnes invitées : 20 étaient présentes.

Beaucoup d'idées discutées lors de cette réunion :

Tenue de stands ; concours photos ; présentations des associations ; chorale ; écran géant...

Au niveau de la communication : livret sur toutes les associations.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 15 Avril à 20 h 30 à l'ancienne mairie.

#### \* Commission Aménagement-Environnement-Fleurissement :

-Marie-Agnès TOURNON rappelle que le 20 mai à 19 h30 : une formation sera donnée par le CIFODEL à la salle des fêtes sur le thème : le budget communal.

-Fleurissement communal : lors des vœux de la municipalité, il a été demandé d'inscrire une nouvelle catégorie au fleurissement communal : « les jardins potagers ».

Cette mise en place se fera en 2012 et sur inscription en mairie.

-Pour les « jardins partagés » : seulement deux personnes se sont inscrites à ce jour. La communication sera relancée.

-Pour du matériel de désherbage : une entreprise vient en mairie vendredi.

#### Syndicat des collèges :

Marie-Agnès TOURNON résume la réunion qui a eu lieu la semaine dernière.

Le conseil général ne reprendra pas la gestion du gymnase, car il y a 95 gymnases dans ce cas, ils demandent de voir avec la cté de communes « les Vallons de la Tour ».

Une discussion s'est engagée autour des emprunts : remboursements anticipés par les communes ? Pour Virieu, sur le budget 2012, cela représenterait 12 000 €, mais nous n'aurions plus aucun emprunt au Syndicat des Collèges.

Pour 2011, la cotisation communale à prévoir au budget pour le syndicat des collèges est de : 1 614.31 €.

-Listing des ordures ménagères pour 2011 : la Cté de Communes a demandé de le vérifier dernièrement. Il est bien précisé que si des appartements sont vides de tout meuble au 1<sup>er</sup> janvier 2011, il convient d'informer la Communauté de Communes et de demander un justificatif au service des impôts.

### Syndicat des eaux:

Henri RIVIERE donne le compte-rendu du conseil syndicat du Syndicat de la Haute Bourbre du 3 Février 2011 :

Les tarifications 2011-2012 ont été données, applicables à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2011 : une augmentation de 3% pour l'eau potable et 6% pour l'assainissement.

Concernant les prestations de travaux, le comité syndical a voté une hausse de 3% à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2011, ainsi que 2% pour la pose d'un compteur d'eau et sur les frais d'ouverture et de fermeture des compteurs.

-Programmation des travaux 2011 :

Sur Virieu : en eau potable : clôtures des sources des captages : 70 000 € H.T ; en

assainissement : extension du réseau d'eaux usées, secteur Prévarel : 88 514 € H.T

Entretien des abords des poteaux incendie : chaque commune devra désherber comme elle l'entend.

-Financement des renforcements des réseaux : pris en charge par le Syndicat.

La prochaine réunion est prévue le 10 Mars 2011.

### **V. QUESTIONS DIVERSES :**

-Personnel communal :

-Assurance du personnel : la commune est adhérente pour le personnel au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion au 1<sup>er</sup> Janvier 2008. Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2011, le Centre de Gestion lance une procédure pour mise en concurrence. Le nouveau contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2012 pour 4 ans.

Le conseil municipal délibère pour confier au Centre de Gestion de soin de négocier un contrat groupe pour le compte de la commune.

### **OBJET : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du Centre de Gestion (CDG 38) concernant le renouvellement du contrat groupe d'assurance du personnel qui arrivera à terme le 31.12.2011.

Monsieur le Maire indique que les collectivités ont l'opportunité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité ou d'accident de leurs agents.

Le Centre de Gestion peut souscrire de tels contrats pour leur compte, en mutualisant les risques.

Il est proposé aux élus de charger le Centre de Gestion de négocier auprès d'une entreprise d'assurance agréée, un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, chaque collectivité se réservant la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

\*Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L :

Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité.

\*Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L :

Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces conventions auront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

Régime du contrat : capitalisation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les élus donnent leur accord afin de s'associer à cette démarche.

=====

-Renouvellement de 2 C.A.E :

Les deux contrats d'accompagnement vers l'emploi d'un an, au service administratif et au service technique s'achèvent les 21 Février 2011 et 28 Février 2011.

Une convention de renouvellement de six mois a été adressée pour chacun d'eux par le pôle emploi.

Désormais la durée hebdomadaire retenue pour le calcul de l'aide est de 24 heures, et le taux fixé par l'arrêté du Préfet est de 70 %. (Auparavant : 30 h, et taux : 95 %).

Le conseil municipal délibère et renouvelle ces deux C.A.E pour 6 mois.

**OBJET : RENOUELEMENT DE DEUX CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI (C.A.E) :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les deux Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi (C.A.E) : l'un au service administratif et l'autre au service technique de la mairie, se terminent respectivement les 21 et 28 Février 2011.

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de plusieurs échanges de courriers avec le pôle emploi de Voiron et la Préfecture, une convention de renouvellement peut être signée pour une période de six mois, pour chacun d'eux.

L'Etat prend en charge 70 % du salaire au SMIC pour 24 h par semaine, ainsi que des exonérations de charges sociales et fiscales.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

-APPROUVE le renouvellement des deux Contrats d'Accompagnements vers l'Emploi (le C.A.E au service administratif à compter du 22.02.2011 et le C.A.E au service technique au 1<sup>er</sup> Mars 2011),

-AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces deux dossiers.

Les crédits seront prévus à l'article 6416 du BP 2011.

=====

-Comptabilité : réception d'un chèque de la Sté SASIC de 458.85 € pour remboursement sur diverses factures de changement ou remplissages d'extincteurs dans les bâtiments communaux.

Le conseil municipal délibère pour approuver ce remboursement.

**OBJET : APPROBATION REMBOURSEMENT DE LA STE SASIC SUR FACTURES D'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS COMMUNAUX :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il vient de recevoir de la Sté SASIC, protection incendie, un chèque de 458.85 € correspondant à un remboursement sur des factures de changement ou remplissage d'extincteurs dans les bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de ce courrier, après délibérations, et à l'unanimité :

-ACCEPTE le remboursement de la Société SASIC, 790 rue Aristide Bergès à 38330 MONTBONNOT, d'un montant de : 458.85 € (quatre cent cinquante huit euros et quatre vingt cinq centimes d'euros).

-AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le présent chèque sera encaissé à l'article 7718 du Budget Primitif 2011.

-Cuves à gaz : M. le Maire a rencontré plusieurs sociétés pour étudier les consommations de gaz sur les trois sites de la commune : salle des fêtes, ancienne mairie et l'école Stéphanie de Virieu.

Suite à la démolition de l'annexe à l'ancienne mairie : la cuve sera déplacée pour permettre l'accès au parking.

Le conseil municipal délibère et approuve le nouveau contrat des 3 cuves gaz et une modification des consignes des cuves.

**OBJET : APPROBATION NOUVEAU CONTRAT POUR LES 3 CUVES A GAZ  
SITUEES SUR LA COMMUNE ET MODIFICATION DES CONSIGNATIONS :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la démolition de l'annexe de l'ancienne mairie pour l'aménagement d'un parking, il conviendra de prévoir un nouvel emplacement pour la cuve à gaz enfouie derrière l'ancienne mairie.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'à cette occasion, il a demandé à plusieurs fournisseurs d'étudier les consommations de gaz sur les trois sites de la commune : ancienne mairie ; salle des fêtes et école Stéphanie de Virieu ; et de vérifier et réviser éventuellement les consignations.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces dossiers, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

-APPROUVE le contrat établi pour BUTAGAZ par DISTRINORD-GAZ, 408/410, rue d'Abbeville à 80047 AMIENS CEDEX 1.

Pour l'ensemble des sites, les consommations de gaz annuelles seront regroupées.

- INDIQUE que les consignations des cuves seront modifiées ainsi :

-Pour l'ancienne mairie : la consignation passera de 853.71 € à 1 174.00 €.

-Pour la salle des fêtes : la consignation passera de 1 494 € à 909.00 €.

-Pour l'école Stéphanie de Virieu : la consignation passera de 1 082.39 € à 1 174.00 €.

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce nouveau contrat.

=====

**\*Information :**

-Projet nouvel hôpital de VOIRON : constitution d'une association de soutien.

Une réunion d'information a eu lieu le 2 février réunissant plus d'une centaine d'élus. Une prochaine réunion publique aura lieu le jeudi 24 Février 2011 à 18 h 30 à la salle des fêtes de VOIRON. Elle sera suivie de l'assemblée générale constitutive de l'association de soutien. Le conseil municipal délibère et approuve cette motion de soutien.

**OBJET : APPROBATION MOTION DE SOUTIEN DU PROJET DU NOUVEL  
HOPITAL DE LA REGION VOIRONNAISE :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une réunion d'information s'est tenue le 2 Février dernier pour la présentation du projet du nouvel hôpital de la région voironnaise. Les Maires ou les représentants des 120 communes du bassin de santé desservi par l'hôpital de Voiron étaient présents.

CONSIDERANT :

-La décision de l'Agence Régionale d'Hospitalisation en 2002 de construire un nouvel Etablissement Hospitalier pour répondre aux besoins d'une population entre 150 000 et 190 000 habitants du Pays Voironnais, de la Bièvre, du Sud Grésivaudan et de la Chartreuse.

-Le choix de sa localisation (site des Marteaux à Voiron) dès 2003.

-La forte implication des Collectivités Territoriales (Ville, CAPV, CGI) avec la mise à disposition du foncier et des accès pour un montant total de 9 M Euros.

-Les différentes étapes d'instruction et d'avancement depuis 2006 (programme, choix de maîtrise d'œuvre, avant-projet, projet, permis de construire).

-Le rapprochement en cours de finalisation entre l'Hôpital et la clinique de Chartreuse.

-Le rapprochement prometteur et porteur (par un accord cadre en 2008) de la coopération entre le CHU de Grenoble et le CH de Voiron qui permettra le développement des prises en charges ambulatoires (hôpital de jour) et d'activités (cancérologie, chirurgies, obstétrique, imagerie, néphrologie-dialyse...) limitées à ce jour de par la saturation de l'établissement.

-La détérioration de manière générale des conditions de circulation et des déplacements (fluidité et durée) pour accéder aux établissements de santé de Grenoble ou sur le site actuel.

-La demande légitimement exigeante des habitants pour une offre de soins de qualité en proximité.

-Les objectifs partagés par tous de mutualisation des moyens, de rationalisation des coûts pour une gestion optimale des équipements publics et de la politique de santé.

-Les coopérations multiples avec l'ensemble des établissements de santé publics et privés du Voironnais et les professionnels de santé libéraux.

-La capacité désormais insuffisante pour répondre aux besoins de cette population en augmentation sensible.

-Les conditions de travail des personnes rendues difficiles par l'exiguité de certains locaux et l'obsolescence de certaines installations techniques.

Les élus souhaitent attirer de manière formelle et solennelle l'attention de Monsieur le Directeur Général de l'ARS sur l'urgence de voir aboutir ce projet de nouvel établissement hospitalier d'ici la fin de ce premier trimestre 2011.

Ils mandatent par ailleurs les parlementaires concernés géographiquement pour organiser un rendez-vous dans les meilleurs délais avec le Ministre de la Santé pour -si nécessaire- débloquer de manière définitive ce projet pour une mise en chantier en 2011.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de ce dossier, après délibérations, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

-APPROUVE cette motion de soutien du projet du nouvel hôpital de la région Voironnaise.

-INDIQUE qu'une copie de la présente délibération sera transmise à la ville de VOIRON.

=====

-Marché :

\*un nouveau poissonnier s'est installé sur le marché hebdomadaire : M. Fabien MARIE (SARL GAUTIER), rue des Usines à VOIRON.

\*Mme Aurélie FOURNIER, de VALENCOGNE sera présente à compter du 25 Février 2011. Elle vendra des douceurs artisanales : l'art culinaire du Salé et Sucré.

-Elections sénatoriales : elles auront lieu en septembre prochain. Par courrier du 8 Février 2011, Madame Andrée RABILLOUD fait part de sa candidature aux élections sénatoriales.

-Stage de formation : la mairie sera fermée exceptionnellement mardi 22 Février pour stage informatique (Excel). La formation se tiendra sur 2 jours au secrétariat : les 21 Février et 22 février 2011. Deux agents du SIVU des Ecoles participeront à cette formation.

-L'association Emaus : a ouvert un local à St André le Gaz le 5 Février 2011.

-Association « dans les Pas de Jongkind en Dauphiné » :

Invitation le samedi 12 Mars après-midi dans le cadre de la commémoration du 120<sup>ème</sup> anniversaire de la mort du peintre Jongkind et de l'offre généreuse du rosier « Johan Bartold Jongkind » par Monsieur François FELIX.

\*à 14 h à BLANDIN

\*à 15 h à VIRIEU (sur le square Jongkind). Le vin d'honneur est offert par la municipalité. L'aquarelle restaurée sera présentée aux élus à cette occasion.

-Questions du public :

\*emplacement du passage piéton vers le magasin Huit à Huit.

\*prévoir d'investir dans une nouvelle sono à la salle du peuple (pannes nombreuses et récurrentes).

La date de la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au Mardi 29 Mars 2011 à 19 heures.